



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

personnel

Question écrite n° 73776

### Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes exprimées par de nombreuses associations et notamment des mouvements de jeunesse quant au statut du dirigeant associatif. En effet, ces associations ont mis en place dans la plus grande transparence des systèmes de rémunération de leurs dirigeants avec le souci de favoriser des processus de promotion collective en permettant à tous l'accès aux fonctions de dirigeants. Or, les nouvelles dispositions prises ne permettent pas à la vie associative de garder sa spécificité, en ne favorisant pas des processus d'accès pour le plus grand nombre à des responsabilités sans distinction d'origine sociale. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que la démocratie et la promotion collective soient préservées au sein du monde associatif.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Voisin](#)

**Circonscription :** Ain (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73776

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mars 2002, page 1198